

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 20/05/2021
2. Urbanisme : Rapport de la commission d'urbanisme du 01/07/2021
3. Club-house Sand : retour sur réunion du 28/06/2021
4. Motion de soutien aux Communes forestières de France
5. ES Réseaux Électricité de Strasbourg : compte-rendu 2020
6. Réseaux Gaz de Strasbourg : compte-rendu d'activité 2019-2020
7. SDEA :
 - rapport annuel eau potable 2020
 - rapport annuel assainissement 2020
8. Sdage Ill nappe Rhin et PGRI
9. Commune de Sand/Klein Valentin EARL de la Scheer : autorisation d'ester en justice
10. Divers

Secrétaire de séance : Anny SUR-RIEGEL

Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny SUR-RIEGEL , Pierre SCHNEIDER, Maurice WEIBEL, Martine WALTER, Gwendoline HURSTEL, Bruno KIENNERT, Cécile GARBACIAK, Christophe JACOB, Valentine HARLEPP, Benoît ANDRES.

Membres excusés :

**Fabienne TUSSING excusée avec procuration à Pierre SCHNEIDER,
Jean-François MAILLOT, excusé sans procuration,
Pascal GOERGER, excusé avec procuration à Martine WALTER.
Amandine KALCK, excusée sans procuration**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu du 20/05/2021

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Bruno KIENNERT à 20h05

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme : Rapport de la commission d'urbanisme du 01/07/2021

Pierre SCHNEIDER fait lecture à l'assemblée du rapport de la commission d'urbanisme du 01/07/2021.

- Rue du Moulin

Pierre SCHNEIDER fait le point sur la réunion publique du vendredi 02/07/2021. Il est demandé au conseil de proposer des idées pour les bacs à fleurs pour la rue du Moulin. Le Maire explique que la DCE et les plans remis dernièrement par le maître d'œuvre ne satisfait pas à la commande et aux règles imposées. Ce fait signalé par notre AMO nous obligera à redécaler l'appel d'offre pour les entreprises. Le projet a aussi été fortement critiqué par les riverains lors de la consultation publique.

- Aire de jeux salle multifonctions : structure loco far-west

La commune a reçu un devis de l'entreprise SATD de RUSS pour une structure loco far-west pour un montant de 1 484,00 €/HT soit 1 780,80 €/TTC. Il est proposé au conseil de demander deux autres devis et de retenir le moins disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer le devis le moins disant.

Adopté à l'unanimité

- Aire de jeux salle multifonctions : Mobilier

La commune a reçu un devis de l'entreprise SINEU GRAFF de Kogenheim pour des bancs en latte en bois exotiques pour un montant de 501,00 €/HT le banc soit 1503,00 €/HT pour 3 bancs. Il est proposé au conseil de demander d'autres devis et de retenir le mieux disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer le devis le mieux disant.

Adopté par 11 (onze) voix pour et 2 (deux) voix contre de Martine WALTER représentant aussi Pascal GOERGER

Salle multifonctions :

Il est demandé au conseil à réfléchir à un nom à donner pour la salle multifonctions.

- AFUA : Podotactiles pavés :

Il a été réceptionné un devis de l'entreprise VOGEL TP de Scherwiller pour le remplacement d'un podotactile en pavés qui se monte à 500,00 €/HT, la commission d'urbanisme propose au conseil de remplacer deux podotactiles et de partir sur un montant de 1 000,00 €/HT au maximum pour les deux podotactiles. Un devis complémentaire sera demandé à l'entreprise VOGEL TP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer le devis pour un montant maximum de 1 000,00 €/HT pour deux podotactiles.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Club-house Sand : retour sur réunion du 28/06/2021

Pierre SCHNEIDER fait le compte-rendu de la réunion de la commission réunie du 28/06/2021 avec les membres de l'AS Sand et l'architecte. Il a été présenté lors de cette réunion le projet par l'architecte. Des demandes et précisions complémentaires de l'AS Sand ont été faites ainsi qu'un point sur le classement du club. Une nouvelle esquisse est prévue pour début septembre 2021. L'architecte a fait parvenir un avenant de 2 000 € qui va être vérifié avec le contrat signé avec lui, les conditions prévues en cas de modification de l'esquisse.

Le FOOT a fait une demande supplémentaire pour avoir un point d'eau au bar et dans les sanitaires. Un premier devis est arrivé pour un montant de 3 171,18 € /HT ; il est demandé de voir pour une location de la pompe et avoir d'autres devis.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Motion de soutien aux Communes forestières de France

Le Maire présente à l'assemblée la demande de soutien pour la motion de la Fédération nationale des communes forestières :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

•demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Vu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : de soutenir la motion faite par la fédération nationale des communes forestières.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : ES Réseaux Électricité de Strasbourg : compte-rendu 2020

Tous les conseillers ont été destinataires par mail du compte-rendu d'activité.

Le Maire présente le compte-rendu annuel du contrat de concession d'Électricité de Strasbourg de 2020. Le compte-rendu est tenu à la disposition de ceux qui souhaitent le consulter au secrétariat.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Réseaux Gaz de Strasbourg : compte-rendu d'activité 2019-2020

Tous les conseillers ont été destinataires par mail d'un condensé du compte-rendu d'activité.

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire, présente le compte-rendu d'activité 2019-2020 de Réseau GDS. Le compte-rendu est tenu à la disposition de ceux qui souhaitent le consulter au secrétariat.

Point de l'ordre du jour N° 7

Objet : SDEA :

- rapport annuel eau potable 2020 et rapport annuel assainissement 2020

Tous les conseillers ont été destinataires par mail des rapports annuels eau potable 2020 et assainissement 2020.

Le Maire présente les rapports 2020 eau potable et assainissement. Les rapports sont tenus à la disposition de ceux qui souhaitent les consulter au secrétariat.

Point de l'ordre du jour N° 8

Objet : Sdage III nappe Rhin et PGRI

Sdage III nappe Rhin

Le Maire présente à l'assemblée l'extrait du procès-verbal (ci-joint) de la commission permanente du SDEA du 30/06/2021.

Vu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : de s'aligner sur la position du SDEA pour soutenir cette délibération, d'émettre les mêmes remarques et les mêmes réserves mis sur la délibération du SDEA.

Adopté à l'unanimité

PGRI

Le Maire présente à l'assemblée l'extrait du procès-verbal (ci-joint) de la commission permanente du SDEA du 30/06/2021.

Vu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : de soutenir la décision du SDEA et de donner un avis défavorable pour le PGRI.

Adopté à l'unanimité

La séance est suspendue à 21h20.

La séance est reprise à 21h38

Point de l'ordre du jour N° 9

Objet : Commune de Sand/Klein Valentin EARL de la Scheer : autorisation d'ester en justice

Madame Martine WALTER est sortie de la salle.

Le Maire rappelle au conseil que Monsieur KLEIN Valentin EARL de la Scheer poursuit la commune pour l'annulation de la la délibération du 8 avril 2021 concernant le fermages : redistributions de parcelles. Il explique que le Tribunal Administratif de Strasbourg dans l'ordonnance du 30 juin dernier a ordonné que la délibération du 8 avril 2021 soit suspendue jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur sa légalité.

Vu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : de prendre acte de la suspension de la délibération prise par le conseil municipal le 8 avril 2021, **d'attendre** le jugement sur le fond et **d'autoriser** le Maire à ester en justice.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 10

Objet : Divers

Points divers :

- Rue du Staettacker : rappel limitation de vitesse à 30 kms/heure, courrier dans les boîtes aux lettres,
- Tondeuse : subvention de 2000 € accordé par la C.E.A,
- Chapelle Saint Materne : complément macadam,
- CME a été installé le 02/07/2021,
- Hand'fit : séance découverte à la salle multifonctions le 08/07/2021 à 18h30
- Prochain conseil municipal : le 30/08/2021 à 20 h à la Salle Multifonctions.

Le conseil municipal est clos à 22h00.

